



**COMMUNE DE PALLUAU**  
**CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2018 – 10H30**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

**Présents :** MM. Robert BOURASSEAU – Patrick GINEAU – Cédric IDIER - Bruno MARTEAU – Pascal TRETON - MMES Marcelle BARRETEAU – Eléna BOULIAU – Monique DIERCKENS – Emilie JULLIEN - Jocelyne PORTRAT

**Pouvoir :** Guillaume BUTEAU pour Marcelle BARRETEAU **Excusés :** Pascal AVRIT – Murielle BROCHARD

**Secrétaire de séance :** Monique DIERCKENS **CRS publié le 11/09/2018 Présents 10 Votants 11**

**DÉLIBÉRATION N° 0 – AJOUTS - SUPPRESSION**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier ainsi l'ordre du jour :

**Suppression**

- Déclassement des espaces verts communaux

**Ajouts**

- Achat d'un broyeur
- Création d'une nouvelle régie communale
- Budget principal - Décision modificative budgétaire n° 3
- Budget principal - Décision modificative budgétaire n° 4
- Achat pour aménagement aire de jeux de la maternelle à l'école du Verger

**DÉLIBÉRATION N° 1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2018.

**DÉLIBÉRATION N° 2 - DÉCISIONS DU MAIRE**

Le conseil municipal prend acte des décisions du maire prises dans le cadre de sa délégation :

**MARCHÉS PUBLICS - CONTRATS**

N°	DATE	TIERS	OBJET	DURÉE/OBS.	MONTANT HT
2018MP7	6/7	LUSSAULT - TIFFAUGES	RESTAURATION DE L'ÉGLISE	AVENANT 1 AU LOT 5 BEFFROI	4 709,28 €
2018MP8	19/7	OCÉANE DE RESTAURATION	RESTAURATION COLLECTIVE	1 AN	44 000,00 €
2018MP9	30/7	RÉSEAU DES COMMUNES	SITE INTERNET AVENANT 2018-2020	CONCEPTION, RÉALISATION, MAINTENANCE	485€ HT/AN

**LOUAGE - BAUX**

N°	DATE	TIERS	OBJET	MONTANT
2018/L/3	19/7	FANNY HUMERY	CONVENTION PRECAIRE LES LUCIOLES - ESPACE N° 4	151,50€/mois

**NON EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

N°	ADRESSE DU BIEN	SECTION CADASTRALE	NATURE DU BIEN	SUPERFICIE M2
2018/U/19	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	AC 342	Terrain	614
2018/U/20	7 PLACE PHILIPPE DE CLEREMBAULT	AE 72	LOCAL	285
2018/U/21	10 RUE DES CAMELIAS	AB 246	Habitation	534
2018/U/22	10 RUE DE L'ANCIENNE GARE	AB 178	Habitation	308
2018/U/23	24 RUE GEORGES CLEMENCEAU	AC 129p	Habitation	404
2018/U/24	10 PLACE CLEREMBAULT	AE74-75	Habitation	128

**CONTRATS DE PERSONNEL**

N°	DATE	POSTE	MOTIF	TEMPS TRAVAIL	DURÉE
2018CP06	26/7	THIBAUT MAXIME	REMPLACEMENT AGENT INDISPONIBLE (MALADIE)	28H/S	1-24 AOÛT
2018CP06	23/8	THIBAUT MAXIME	REMPLACEMENT AGENT INDISPONIBLE (MALADIE)	28H/S	25/08--26/09

Monsieur le Maire précise que Fanny HUMERY pédicure – podologue est installée aux Lucioles depuis le 3 septembre.

**DÉLIBÉRATION N° 3 – ESPACE DE LA GÂCHÈRE – PRÊT RELAIS SUBVENTIONS**

Marcelle BARRETEAU présente de financement actualisé qui fait apparaître un montant total de 667 533 € HT dont 554 100 € HT de travaux.

Le montant des subventions attendues est estimé à 521 424 € et l'autofinancement propre à 113 910 €. Afin de payer sans délai les entreprises dans l'attente du versement des subventions, il est proposé de réaliser un prêt relais subvention.

La consultation auprès de 3 établissements est la suivante :

ÉTABLISSEMENT	DURÉE	TAUX TRIM	TAUX FIXE ANN	MOBILISATION DES FONDS	PAIEMENT DES INTÉRÊTS	FRAIS	REMB ANTICIPE
CMO	2 ANS	0,61% (taux fixe)	0,66%	PAR TRANCHE DE 25%	TRIM OU ANN	400 €	SANS INDEMNITES A TOUT MOMENT
CRÉDIT AGRICOLE	2 ANS	EURIBOR 3 MOIS + 0,39% TAUX PLANCHER * (taux variable)				400 €	SANS INDEMNITE A TOUT MOMENT
BANQUE POSTALE	2 ANS		0,60%	1 SEUL DÉBLOCAGE	TRIM	600 €	SANS PENALITÉS, DATE ECHEANCE D'INTÉRÊTS TOUT OU PARTIE

Après délibération, le conseil municipal retient la proposition du Crédit Mutuel Océan qui permet un déblocage par tranche de 25%. Il autorise le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

#### DÉLIBÉRATION N° 4 – DÉNOMINATION DES VOIES

Marcelle BARRETEAU donne l'état d'avancement du projet de construction des maison seniors chemin de la Naulière. Le permis de construire doit être déposé le 11 septembre suivi d'une consultation d'entreprises (la première consultation a été classée infructueuse). Le démarrage de la première tranche de 5 maisons sera lancé en janvier 2019.

La dénomination des voies incombe au conseil municipal. C'est pourquoi, il est proposé Rue du Grand Chemin en rapport avec le nom ancien des terrains.

Après délibération, le conseil municipal, décide de l'appellation : rue des Tournesols.

#### DÉLIBÉRATION N° 5A – PISTE D'ATHLÉTISME - ÉQUIPEMENTS

Marcelle BARRETEAU rappelle que lors du budget primitif, il a été décidé d'inscrire une dépense de 12 000 € pour le remplacement d'une cage à lancer le disque et un sautoir en hauteur.

Après consultation, un devis a été signé avec la société SCLA pour un montant de 8 390,62 € TTC.

À la suite d'une visite des équipements avec Philippe GUÉRIN professeur de sport au collège, il a été constaté le très mauvais état du sautoir pour saut à la perche. La société SCLA a chiffré le remplacement à 5 940 € TTC.

Après délibération, l'assemblée se prononce favorable au remplacement du sautoir.

#### DÉLIBÉRATION N° 5B – PISTE D'ATHLÉTISME RUE ANDRÉ DORION - ÉQUIPEMENTS

Sur proposition du Maire, une demande de subvention sera déposée auprès de la Fédération Française d'athlétisme.

#### DÉLIBÉRATION N° 6 – ACHAT D'UN BROEUR D'ACCOTEMENT

Le matériel utilisé par les services techniques est obsolète et ne répond plus aux normes de sécurité. Monsieur le Maire propose l'achat d'un nouveau broyeur.

Après délibération, l'assemblée se prononce favorable à l'achat d'un nouveau broyeur d'accotement pour un coût maximum de 7 000 € TTC. Donne tout pouvoir au maire pour mener à bien cette décision.

#### DÉLIBÉRATION N° 7 – RÉGIE COMMUNALE

Dans le cadre de simplification des procédures administratives engagées par la Direction Générale des Finances Publiques, Marcelle BARRETEAU propose une fusion des régies communales : camping, photocopies, droits de place sur le marché, accueil périscolaire et restauration scolaire en une seule.

Après délibération, le conseil municipal décide d'instituer une régie de recettes permanente auprès du service administratif de la commune pour les encaisses des produits : Droits de place (commerçants ambulants et marchés), services périscolaires garderie et cantine, photocopies et camping « Aire du Verger ». Fixe à 1 500 € le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver.

#### DÉLIBÉRATION N° 8 – BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

Le conseil municipal, vu la nécessité d'ouvrir des crédits à l'opération « EGLISE » en raison de l'avance forfaitaire versée à l'entreprise LEFEVRE, décide de réaliser l'ouverture de crédits suivants :

	LIBELLÉ	COMPTE	MONTANT
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPÉRATION «109 – RÉNOVATION DE L'ÉGLISE »	<b>DÉPENSES</b>		<b>10 123,00 €</b>
	CONSTRUCTION AUTRES BÂTIMENTS PUBLICS	21318	10 123,00 €
	<b>RECETTES</b>		<b>10 123,00 €</b>
	AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	238	10 123,00 €

#### DÉLIBÉRATION N° 9 – BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 4

Le conseil municipal, vu sa décision n° 2018/7/3 de réaliser un prêt relais subventions pour l'opération « 112 – RÉNOVATION DE L'ESPACE DE LA GÂCHÈRE », décide de réaliser les virements de crédits suivants :

	LIBELLÉ	COMPTE	MONTANT
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPÉRATION «112 – RÉNOVATION DE L'ESPACE DE LA GÂCHÈRE »	<b>RECETTES</b>		<b>0 €</b>
	SUBV. ÉTAT	1321	- 100 000,00 €
	SUBV. RÉGIONS	1322	- 94 500,00 €
	SUBV. DÉPARTEMENT	1323	- 102 000,00 €
	SUBV. GFP DE RATTACHEMENT	13251	- 65 000,00 €
	SUBV. AUTRES ÉTABLISS.	1326	- 38 500,00 €
	EMPRUNT	1641	+ 400 000,00 €

#### DÉLIBÉRATION N° 10 – ÉCOLE « LE VERGER » ACHAT D'ÉQUIPEMENT

Patrick GINEAU propose de compléter l'investissement précédent de sécurigrass de 30 m2 autour des jeux afin d'apporter plus de confort aux enfants.

Marcelle BARRETEAU précise que la dépense viendra en diminution du budget alloué à l'école.

Après délibération, le conseil municipal se prononce favorable à l'achat de sécurigrass auprès de la société AGORA pour un montant TTC de 1 476,00 €.

**Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des membres présents.**

Séance levée à 12h 45.

Robert BOURASSEAU – président de séance

